



Développer des dynamiques d'actions au service d'une agriculture écologiquement soutenable

INTRODUCTION

Le modèle agricole Wallon est caractérisé par une approche techniciste et productiviste très poussée et il est fort dépendant des aides et des intrants. Selon une évaluation financée par les Nations-Unies, la banque mondiale, l'UNESCO et la FAO, il n'est pas durable tel qu'il est pratiqué à l'heure actuelle (IAASTD, 2008). Face à cette perspective, il convient de faciliter l'émergence de pratiques agricoles durables, menant à plus d'autonomie.

OBJECTIF

L'objectif de ce travail a été d'établir des recommandations visant à favoriser l'émergence d'innovations en agriculture durable par et pour les agriculteurs désireux de devenir plus autonomes. Ces recommandations visent le cabinet ministériel, l'administration, les centres de recherches et les syndicats agricoles.

Par *innovation*, nous entendons « toute pratique de nature technique ou organisationnelle qui est neuve dans son propre contexte et qui est adoptée dans une perspective de résilience et d'autonomie accrue des fermes ». Nous visons plus spécifiquement les innovations ayant une dimension « système », c'est-à-dire qui considèrent la ferme dans son ensemble, même si la question de l'agriculteur est très spécifique.

METHODOLOGIE

L'analyse des obstacles, besoins et leviers à l'innovation et l'élaboration des recommandations se sont faites en concertation avec les acteurs concernés. Ceci afin d'en faciliter l'appropriation par ces acteurs pour qu'ils soutiennent les solutions dégagées. Concrètement, notre démarche a consisté à :

- lister les acteurs et les initiatives d'innovation existantes.
- mettre en place un groupe de travail pour co-construire « l'état des lieux ».
- affiner l'état des lieux en rencontrant individuellement d'autres acteurs
- organiser un atelier participatif afin de co-construire les recommandations avec les acteurs sur base de l'état des lieux.

CADRE THEORIQUE :

Ou « Pourquoi aborder la question de la transition agricole par l'innovation ? »

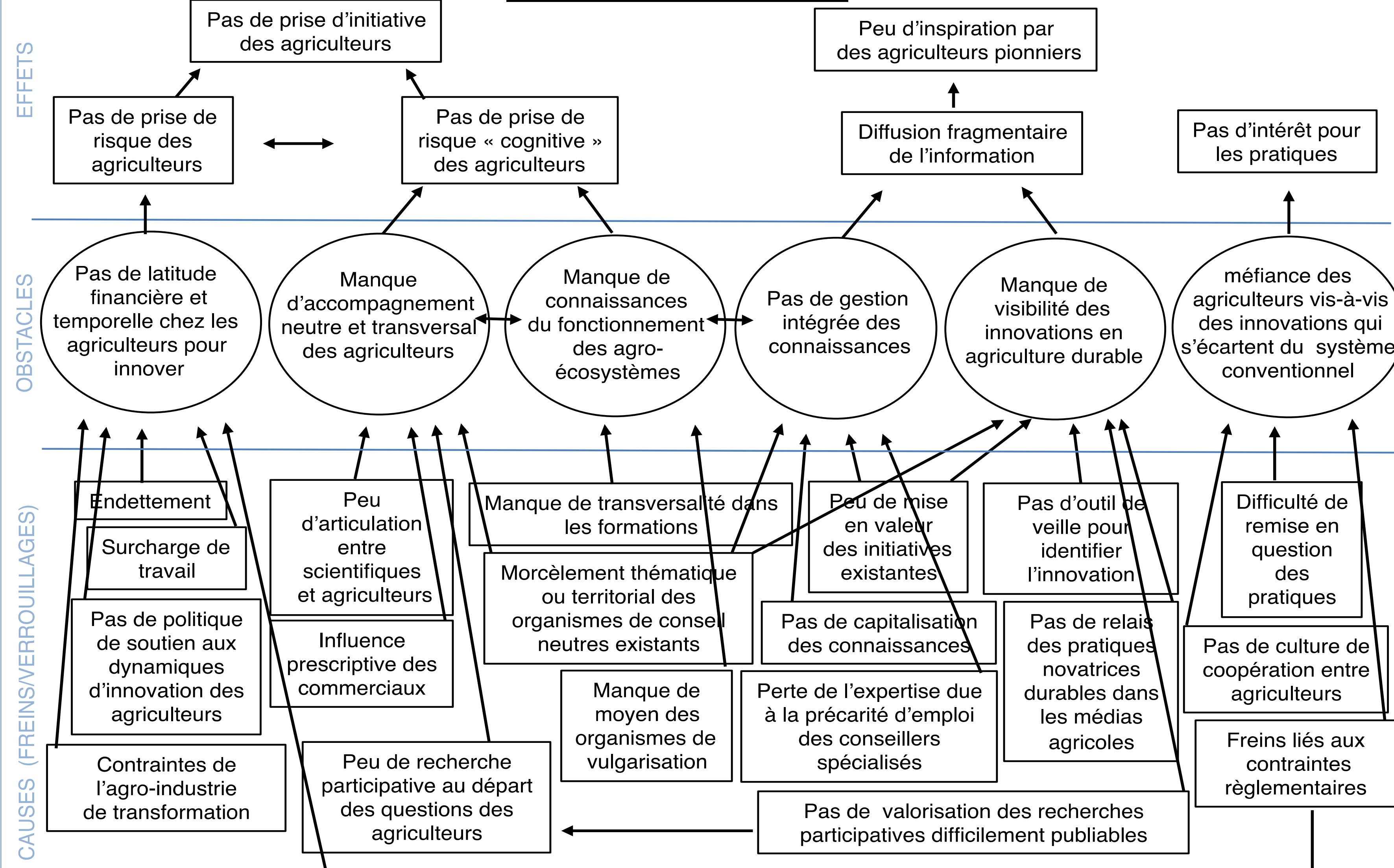
On peut distinguer 2 types d'innovation : l'innovation simple qui implique peu de changements sur la ferme et l'innovation transformatrice qui mène à des changements radicaux par rapport au modèle conventionnel. Celle-ci émergera au sein de *niches d'innovation*.

Les niches d'innovation sont des espaces de construction au sein desquels des innovations peuvent émerger et mûrir car soustraites des pressions de sélection du modèle dominant. (Geels 2002 ; 2004). Lors d'une évolution du paysage (crise, ...) ou de la stratégie d'un acteur clé (comme les pouvoirs publics), des fenêtres d'opportunités peuvent s'ouvrir. Dès lors qu'une innovation répond aux préoccupations en jeu, elle peut être adoptée par le régime dominant et devenir le nouveau standard. Les niches d'innovation ouvrent donc une perspective de déverrouillage des systèmes pouvant mener à des processus de transition (Kirschenmann, 2007 ; Vanloqueren & Baret, 2009 ; Triest Q, 2014).

CONCLUSIONS

Ces recommandations se sont appuyées sur deux principes: l'importance de partir de ce qui existe déjà plutôt que de tout réinventer et le renforcement des liens entre les acteurs afin de dynamiser la diffusion et la co-construction des savoirs. Notre démarche s'est voulue inclusive d'un maximum d'acteurs pour permettre une convergence des stratégies et des actions. Reste maintenant à utiliser ces recommandations collectives pour sensibiliser et mobiliser les acteurs institutionnels.

Analyse des obstacles à l'émergence des innovations en agriculture durable : arbre de cause à effet



RECOMMANDATIONS :

Développer une politique qui permettra de susciter l'innovation, de l'accompagner et de la valoriser grâce aux éléments suivants :

- La création d'une cellule de l'innovation (au sein d'Innovatech ?) ayant pour mission de mettre les agriculteurs en démarche d'innovation en réseau avec d'autres acteurs (agriculteurs, conseillers spécialisés, chercheurs,...) et de faciliter les échanges, questionnements, et l'apprentissage mutuel.
- La création d'un comité consultatif qui définit la stratégie, qui veille à sa mise en œuvre et qui relaie les besoins vers le Conseil de recherche, les syndicats agricoles, le Collège des Producteurs, ...
- La valorisation de l'innovation en agriculture durable via un prix de l'innovation, l'organisation de visites de fermes innovantes, la publication régulière d'articles dans les médias agricoles et par l'allocation de moyens financiers aux groupes d'agriculteurs en démarche d'innovation.
- La création d'un portail de l'innovation qui capitalise les innovations et organise l'accès à une information régulièrement actualisée, pointue et digérée dans un format utilisable par les agriculteurs
- La mise à disposition d'un accompagnement neutre et transversal pour les agriculteurs par le biais de conseillers neutres, référents généralistes, dans une posture non prescriptive et qui accompagnent la réflexion des agriculteurs
- L'adaptation de l'enseignement et des formations pour les agriculteurs (formations A, B, C) et les agronomes via l'intégration d'une approche plus systémique, de questions sociales et de résilience ainsi que des débats pour questionner les pratiques agricoles et valoriser l'innovation.